

## Jeune, tu dois savoir...

**Numéro d'inventaire :** 1979.18644.1

**Auteur(s) :** Phili

**Type de document :** affiche

**Éditeur :** Office de Publicité Générale (Paris)

**Date de création :** 1942 (vers)

**Inscriptions :**

- nom d'illustrateur inscrit : Phili

**Description :** Voir également 79.18644 (2) et 2000.0862. Affiche papier illustrée en couleurs sur fond noir. 8 vignettes illustrées sous lesquelles se trouve un texte explicatif. Les 2 dernières vignettes concernent les agriculteurs. Cf. image numérique

**Mesures :** hauteur : 1145 mm ; largeur : 758 mm

**Notes :** Situations abordées: "Pour construire ton foyer; Les maisons maternelles; Tu as droit à une prime de 2000 frs...; Si ta femme travaille...; Droit aux allocations familiales; L'allocation de salaire unique". "Si tu es agriculteur...et que tu travailles chez tes parents; Si tu veux améliorer les bâtiments de ta ferme." En bas de l'affiche, lieux où l'on doit s'adresser.

**Mots-clés :** Protection de la famille, de la mère et de l'enfant

Instruction civique, secourisme et prévention routière

**Autres descriptions :** Langue : Français

ill. en coul.

SECRÉTARIAT D'ETAT À LA TRAVAILLE ET À LA SANTE - COMMISSARIAT GÉNÉRAL À LA FAMILLE

# Jeune, tu dois savoir :



- 1** POUR CONSTRUIRE TON FOYER : L'ETAT prendra l'assurance l'organise & finance, en temps utile et de manière économique.



- 2** LES MAISONS MATERNELLES assurent la formation encadrée de futures mères dans les techniques indispensables pour l'établissement d'un foyer d'élevage et en offrent un entretien dans les meilleures conditions.



- 3** Tu as droit à UNE MISEE de 2.000 francs minimum pour le meublement de ton PREMIER logement, si tu mets dans les 12 mois après ton mariage.



- 4** Si ta femme travaille, elle a droit, en cas de grossesse, à un REPOS de 12 semaines, soit 6 avant et 6 après la naissance, sans réduction de contrat de travail.



- 5** Si tu exerce une profession, et que tu vis des difficultés financières, l'ASSISTANCE FINANCIÈRE à part de tes obligations



- 6** Si tu t'inscris à un travail à ton initiative ou au moyen d'une AGENCE DE PLACEMENT ou d'une AGENCIE DE TRAVAIL.

## Si tu es agriculteur,



- 1** Si quel que soit l'impératif chez tes parents, tu as le droit de faire tes études pour trouver un travail. Tu les toucheras un jour.



- 2** Si tu veux améliorer tes biens agricoles, tu as le droit de demander une aide financière, soit par l'Etat, soit par l'association de producteurs qui t'aide.

## ADRESSEZ-VOUS :

À VOTRE Mairie  
OU À VOTRE PREFECTURE  
OU À VOTRE DELEGUE REGIONAL À LA FAMILLE  
OU AU SIÈGE DE L'ASSOCIATION FAMILIALE DE PLUS PROXIME

CENTRE DE DOCUMENTATION SOCIALE - PARIS

DOCUMENT DU SECRÉTÉ D'ETAT

